
[Imprimer](#)

Les travaux de la gare Le Bourget RER et d'ouvrages annexes attribués

La Société du Grand Paris (SGP) a attribué les travaux d'aménagement tous corps d'état du secteur Le Bourget RER et de huit ouvrages annexes de la ligne 15 sud.

Le maître d'ouvrage du Grand Paris express a retenu un groupement piloté par Bouygues bâtiment Ile-de-France pour réaliser les travaux d'aménagement tous corps d'état du secteur Le Bourget RER (Seine-Saint-Denis) - gare et ouvrages annexes - des lignes 16 (Saint-Denis-Pleyel Noisy-Champs) et 17 (Saint-Denis Pleyel-Le Mesnil-Amelot). L'avis publié le 6 mai indique que le groupement est également composé de Brezillon et de Bouygues énergies et services.

La gare Le Bourget RER, qui doit être opérationnelle fin 2024, est localisée sur le territoire du Bourget, en limite de Drancy et de La Courneuve. Ses quais sont situés à 22 m de profondeur. La construction de la gare, conçue par l'architecte Elizabeth de Portzamparc, est menée par Egis Tractebel. 55 000 voyages y sont prévus par jour à terme. "Amenée à devenir une nouvelle centralité à l'échelle métropolitaine, cette gare s'intègre au cœur d'un projet urbain de requalification et de développement du quartier", indique la Société du Grand Paris.

Ouvrages de la ligne 15 sud

Par ailleurs, la SGP a désigné un groupement composé de Terideal segex, Proclim CVC, Terideal agrigex environnement et Terideal segex énergies pour les travaux d'aménagement tous corps d'état de huit ouvrages annexes répartis entre la gare Fort d'Issy Vanves Clamart et la gare de Villejuif Louis Aragon de la ligne 15 sud, qui doit être mise en service en 2025. Longue de 33 km, cette ligne traversera 22 communes, principalement dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, et concernera plus d'un million d'habitants.

Les ouvrages de services du Grand Paris express concernent la ventilation, le désenfumage, la transformation de l'électricité haute tension alternative en courant continu, le recueil des eaux d'infiltration et de ruissellement du tunnel, etc.

